



## **RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY**

### **Concours d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2025**

#### **Propos introductifs :**

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe, interne et troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

En 2025, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a pris en charge son organisation en conventionnement avec les centres de gestion des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. La précédente session 2023 avait été organisée dans la Région par le CDG du Var.

## **I - PRESENTATION**

---

### **A. Du cadre d'emplois – fonctions**

Les adjoints territoriaux d'animation constituent un cadre d'emplois d'animation de catégorie C, qui comprend les grades :

- d'adjoint territorial d'animation,
- d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- et d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les membres du cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en œuvre des activités d'animation.

Les adjoints territoriaux d'animation « principaux de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classes » mettent en œuvre éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

## B. Des conditions d'accès au garde

### ➔ Concours externe :

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert, aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois,
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;

Etaient toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

### ➔ Concours interne :

Le concours interne sur épreuves est ouvert, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale.

Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.

### ➔ Troisième concours :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

## C. De la période des inscriptions et des postes ouverts :

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 01 octobre 2024
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 06 novembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 14 novembre 2024

Le nombre de postes à pourvoir était fixé à 56 et le nombre total de candidats inscrits était de 148 répartis comme suit :

Concours	Postes ouverts	Nbre d'inscrits
Externe	23	73
Interne	22	62
Troisième concours	11	6
Total	56	148

## D. Du profil des candidats admis à concourir :

Concours	Genre	Nbre d'admis à concourir
Externe	Femme	33
Externe	Homme	14
Interne	Femme	50
Interne	Homme	12
Troisième concours	Femme	1
Troisième concours	Homme	3
<b>TOTAL</b>		<b>113</b>

- Une grande majorité de femmes pour 74.34 %, toutes voies confondues.

Concours	Tranche d'âge	Nbre d'admis à concourir
Externe	20 à 29 ans	16
Externe	30 à 39 ans	17
Externe	40 à 49 ans	13
Externe	50 ans et plus	1
Interne	20 à 29 ans	23
Interne	30 à 39 ans	27
Interne	40 à 49 ans	6
Interne	50 ans et plus	6
Troisième concours	30 à 39 ans	1
Troisième concours	40 à 49 ans	1
Troisième concours	50 ans et plus	2

- Des candidats plutôt en 1<sup>ère</sup> moitié de carrière 73.45 % ont entre 20 et 39 ans

Concours	Niveau de diplôme	Nbre d'admis à concourir
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	10
Externe	Niveau 4 (BAC)	22
Externe	Niveau 5 (bac +2)	7
Externe	Niveau 6 (licence)	7
Externe	Niveau 7 (master)	1
Interne *	Aucun diplôme	4
Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	12
Interne *	Niveau 4 (BAC)	33
Interne *	Niveau 5 (bac +2)	7
Interne *	Niveau 6 (licence)	3
Interne *	Niveau 7 (master)	3
Troisième concours *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	2
Troisième concours *	Niveau 4 (BAC)	1
Troisième concours *	Niveau 5 (bac +2)	1

\* selon déclaration des candidats

Concours	Mode de préparation *	Nbre d'admis à concourir
Externe	Autre	7
Externe	Interne à la collectivité	2
Externe	Préparation personnelle	38
Interne	Autre, GRETA, CNED	6
Interne	CNFPT	10
Interne	Interne à la collectivité	5
Interne	Préparation personnelle	41
Troisième concours	Préparation personnelle	4

\* selon déclaration des candidats

- Une grande majorité de préparation personnelle pour 73.45 % ; 8.85 % de préparation par le CNFPT ; 6.20 % en interne de la collectivité et le reste 11.5 % par d'autres moyens.

Concours	Région	Nbre d'admis à concourir
Externe	Corse	4
Externe	Occitanie	7
Externe	Provence-Alpes-Côte d'Azur	36
Interne	Corse	2
Interne	La Réunion	1
Interne	Occitanie	6
Interne	Provence-Alpes-Côte d'Azur	53
Troisième concours	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4

- 82.30 % sont originaires de la Région, 11.50% de l'Occitanie et 5.30 % de la Corse.

► *Toutes voies d'accès confondues ::*

- 3.50 % des candidats n'ont pas de diplôme,
- 21.20 % des candidats déclarent avoir un diplôme du niveau requis pour l'accès au concours externe (Niveau 3).
- 49.60 % déclarent avoir un diplôme de niveau 4,
- et le reste soit 25.70 % un diplôme de niveau 5 ou supérieur.

Le concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves d'admission obligatoires.

## II – LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe se sont déroulées le jeudi 27 mars 2025 dans la salle Gala du Casino Terrazur à Cagnes Sur Mer.

### A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
1° - QCM à choix multiples sur des notions relatives : - à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales - ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions dévolues. (durée : 45 mn ; coef. 1).	1° - QCM à choix multiples sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant (durée : 45 mn ; coef. 3)	1° - Série de questions sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 45 mn; coef. 2)
	2° - Note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation (durée : 2 heures ; coef. 2).	2° - Série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint d'animation principal de 2ème classe peut être confronté (durée : 1h30 mn; coef. 3).

### B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

CONCOURS ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - SESSION 2025	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Admis à concourir	47	62	4	113
Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve	29 (61.70 %)	42 (67.74 %)	0 (0 %)	71 (62.83 %)
Moyenne de la 1 <sup>ère</sup> épreuve / 20 points	13.70	14.17		-
Moyenne de la 2 <sup>ème</sup> épreuve / 20 points	Sans objet	10.49		-
Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire (< à 5/20)	0	1		1
Moyenne des candidats <u>des épreuves</u> / 20 points	13.70	12.70		-
Nombre de candidats avec une moyenne < 10 / 20	2	2		4
Nombre de candidats avec une moyenne ≥ 10 / 20	27	40		67

## C. Evaluation des épreuves écrites d'admissibilité

Concours externe : Epreuve de QCM :

- Pas de note éliminatoire,
- Des notes comprises entre 6.75 et 16.50 / 20 points,
- Peu de candidat (2 / 29) avec une note inférieure à 10/20 points.

Concours interne :

- 1<sup>ère</sup> épreuve : QCM collectivités
  - Pas de note éliminatoire,
  - Des notes comprises entre 10.50 et 18.50 / 20 points
- 2<sup>ème</sup> épreuve : « Note »
  - Des points à améliorer :
    - Bien lire les consignes, les attendus afin de répondre à la commande,
    - Des notes mieux structurées,
    - Contextualiser le document support ;
  - Des points forts :
    - Les candidats ont globalement démontré leur capacité à organiser un évènement, et démontrent des réflexes professionnels appropriés au sujet.

## V - L'ADMISSIBILITE

---

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Le jury s'est réuni le Mardi 20 mai 2025.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury a déclaré 67 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

CONCOURS ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - SESSION 2025	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve écrite	29	42	0	71
Seuil d'admissibilité / 20 points	10	10		-
Candidats admissibles	27	40		67

A l'issue de cette première phase, au :

- concours externe : 93.10 % des candidats présents aux épreuves écrites, ont été déclarés admissibles,
- concours interne : 95.24 % des candidats présents aux épreuves écrites, ont été déclarés admissibles.

## V- LES EPREUVES D'ADMISSION

---

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 23 juin 2025 au 27 juin 2025, dans les locaux du Centre de Gestion.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, en jury plénier.

### A- La nature des épreuves d'admission :

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission entraînait l'élimination du candidat.

Les concours externe et interne d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe comportent chacun une épreuve orale obligatoire d'admission suivante :

Concours Externe	Concours Interne
Entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions (durée : 15 mn ; coef. 2)	Entretien après une préparation de 20 mn à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier son expérience professionnelle, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession (durée : 20 mn ; coef. 4).

### B- La participation et les résultats de l'épreuve d'admission :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Total
ADMISSIBLES	27	40	67
Présents à l'épreuve orale	26 (96.30%)	39 (97.50%)	65 (97)
Absents (%)	3.70	2.50	3
Notes éliminatoires à l'oral (< à 5 / 20 points)	0	1	1
Moyenne de l'épreuve orale / 20 points	14.50	12.79	-
Candidats avec moyenne générale < à 10 / 20 points	23	34	57
Candidats avec moyenne générale ≥ à 10 / 20 points	3	5	8

### C- Evaluation des épreuves d'admission :

#### Concours externe :

Les candidats se sont bien préparés à cette épreuve.

#### Concours interne :

Les membres du jury ont constaté quelques points à améliorer :

- Mieux analyser le thème du texte et ne pas se limiter à sa description,
- Utiliser le temps imparti proposé pour présenter le document.

## VI - L'ADMISSION

---

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Vendredi 27 juin 2025.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves d'admission des concours externe et interne d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe de la session 2025, le jury a :

- décidé de modifier la répartition des postes conformément à l'article n°5 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- déclaré 53 candidats admis en fixant les seuils d'admission selon la répartition suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Postes	23	30	3	56
Seuil d'admission / 20 points	10	11		-
Admis	23	30		53

A l'issue de cette dernière phase du concours, au

- concours externe : 88.46 % des candidats présents l'épreuve orale d'admission ont été déclarés admis au concours,
- concours interne : 76.92 % des candidats présents à l'épreuve orale d'admission ont été déclarés admis au concours.

**Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 53 candidats lauréats du concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2025 :**

*\* selon déclaration des candidats*

Concours	Genre	Nbre d'admis
Externe	Femme	15
Externe	Homme	8
Interne	Femme	26
Interne	Homme	4

► Une grande majorité de lauréates pour 77.36 %, toutes voies confondues

Concours	Tranche d'âge	Nbre d'admis
Externe	20 à 29 ans	9
Externe	30 à 39 ans	8
Externe	40 à 49 ans	6
Interne	20 à 29 ans	15
Interne	30 à 39 ans	13
Interne	50 ans et plus	2

► Une grande majorité de lauréats en 1<sup>ère</sup> moitié de carrière pour 84.9 %, toutes voies confondues

Concours	Niveau de diplôme	Nbre d'admis
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	3
Externe	Niveau 4 (BAC)	11
Externe	Niveau 5 (bac +2)	3
Externe	Niveau 6 (licence)	6
Interne*	Niveau 3 (BEP, CAP...)	2
Interne*	Niveau 4 (BAC)	25
Interne*	Niveau 5 (bac +2)	3

► Toutes voies confondues, 67.90 % de lauréats ont le niveau 4, 22.6 % ont au moins le niveau 5 et seuls 9.5 % le niveau 3.

Concours	Mode de préparation *	Nbre d'admis
Externe	Autre	2
Externe	Interne à la collectivité	1
Externe	Préparation personnelle	20
Interne	Autre, GRETA	2
Interne	CNFPT	7
Interne	Interne à la collectivité	2
Interne	Préparation personnelle	19

► Même proportion qu'à l'inscription concernant la préparation personnelle des candidats admis (73.58 %), 13.21 % de préparation par le CNFPT ; 5.66 % de préparation en interne de la collectivité et le reste 7.55 % par d'autres moyens.

## CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats de la session 2025 du **concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe** et encourage vivement ceux **qui n'ont pas été admis à poursuivre** leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le *02.09.25* Monsieur Serge DIMECH, Président du jury , Adjoint au Maire de Mandelieu-La-Napoule

Signature :

